

## Séance du 11 décembre 2025

Date de la convocation : ..... 05/12/2025

Date d'affichage convocation : ..... 05/12/2025

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>22</b>	<b>7</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2025-12-188**

**Renouvellement de l'adhésion au  
Réseau des Développeurs  
Economiques d'Occitanie et  
signature de la Charte de  
partenariat y afférent**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le onze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Alain BAILLIEU - Claude BERNARD - Jean-Claude CAMPOS - M. Robert CRAUSTE - Charly CRESPE - Jean-Paul CUBILIER - Michel DE NAYS CANDAU - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Nathalie GROS-CHAREYRE - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Gilles TRAUJLET - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX - Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale BOUILLEVAUX-BREARD pour M. Michel DE NAYS CANDAU - Mme Maguelone CHAREYRE pour Mme Marielle NEPOTY - Mme Christine DUCHANGE pour M. Arnaud FOUREL - Mme Françoise DUGARET pour Mme Chantal VILLANUEVA - Mme Françoise LAUTREC pour M. Lucien VIGOUROUX - M. Lucien TOPIE pour Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Patricia VAN DER LINDE pour M. Gilles TRAUJLET.

Absents excusés : M. Cédric BONATO - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC - Mme Maryline POUGENC.

**Secrétaire de séance** : M. Michel DE NAYS CANDAU.

M. Thierry FELINE, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ayant donné aux Régions une compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises (à l'exception des aides à l'immobilier d'entreprises qui sont conservées et exercées de plein droit par les communes ou leurs EPCI),
- Vu la délibération n° 2020-02-13 du conseil communautaire du 04/02/2020 portant adhésion de la Communauté de communes Terre de Camargue au Réseau des Développeurs Economiques d'Occitanie et signature de la charte de partenariat avec la Région Occitanie pour une durée maximale de 6 ans,
- Vu la délibération de la Commission Permanente Régionale du 27/06/2025 portant adoption de la nouvelle charte de partenariat du Réseau des Développeurs Economiques d'Occitanie,
- Vu l'avis des membres de la commission en date du 19/11/2025.

La Région Occitanie a élaboré une stratégie de développement économique qui s'est traduite du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.

La charte de partenariat témoigne de la volonté Commune de structurer et renforcer les coopérations engagées depuis 2019 en fédérant les acteurs du développement économique en région Occitanie.

En s'appuyant sur la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (SRESTE), cette charte réaffirme l'ambition de fédérer un partenariat élargi pour un développement équilibré des territoires conciliant enjeux économiques environnementaux et sociaux.

La charte initiale arrivant à son terme, son renouvellement a pour objectif de renforcer les engagements communs suivants :

- Contribuer au développement économique régional par une coopération accrue entre les réseaux,
- Optimiser le maillage territorial pour un accompagnement de proximité aux entreprises,
- Favoriser les synergies et collaboration afin de fluidifier le parcours de l'entrepreneur,
- Accroître l'utilisation des outils numériques régionaux (« Hub Entreprendre Occitanie », site « laregion.fr » et tout autre outil de partage numérique développé par la région), en complément de l'accompagnement humain.

Ainsi la région Occitanie et les structures partenaires réaffirment leur engagement à poursuivre cette dynamique collective au service du développement économique régional.

Et conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature des parties et renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Cette charte comprend également en annexe un modèle de consentement au transfert des données à caractère personnel à soumettre aux agents collaborateurs de la CCTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion de la Communauté de communes Terre de Camargue au Réseau des Développeurs Economiques d'Occitanie et adopter la Charte de partenariat y afférent dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 12 décembre 2025  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE**



Page2/2

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.